

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le vingt quatre juillet deux mille vingt cinq à 20 heures 00, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Molompize, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

Didier ACHALME, Djuwan ARMANDET, André BOUARD, Georges CEYTRE, Gilles CHABRIER, Magali CRAUSER, Denis DELPIROU, Franck DE MAGALHAES, Jennifer DEVEZE, Xavier FURNAL, Danielle GOMONT, Éric JOB, Jean-François LANDES, Philippe LEBERICHEL, Danièle MAJOREL, Daniel MEISSONNIER, Bernard PAGENEL, Jean-Pierre PENOT, Colette PONCHET-PASSEMARD, Michel PORTENEUVE, Gérard POUDEROUX, Jean-Paul REBOUL, Marie-Pierre RIGAL, Félix ROCHE, Pierrick ROCHE, Danielle ROLLAND, Philippe SARANT, Nadia TERREN, Josette TOUZET, Marie-Claire TUFFERY, Éric VIALA, Roland VIDAL

Étaient absents excusés :

Gilles AMAT, Claire ANDRIEUX-JANNETTA, Karine BATIFOULIER, Vivien BATIFOULIER, Bernadette BEAUFORT-MICHEL, Daniel BERTHEOL, Frédérique BUCHON, Claude CHANUT, Lucette CHAUVEL, Agnès CREGUT, Bernard DELOSTAL, Christian DONIOL, Fabienne FARRADECHE, David GENEIX, Robert JOUVE, Pierre JUILLARD, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Luc LESCURE, Michel MARSAL, Thierry MATHIEU, Jean RONGIER, Philippe ROSSEEL, Christophe SOULIER, Claire TEISSEDRE, André TRONCHE, Alain VAN SIMMERTIER, Jean Louis VERDIER, Roland VERNET

Pouvoirs :

Claude CHANUT pouvoir à Nadia TERREN, Lucette CHAUVEL pouvoir à Georges CEYTRE, Bernard DELOSTAL pouvoir à Michel PORTENEUVE, Christian DONIOL pouvoir à Daniel MEISSONNIER, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME pouvoir à Gilles CHABRIER, Thierry MATHIEU pouvoir à Xavier FURNAL, Philippe ROSSEEL pouvoir à Philippe LEBERICHEL

Date et affichage de la convocation : 17 juillet 2025

Secrétaire de séance : Jennifer DEVEZE

Membres en exercice : 60

Présents : 32 – Pouvoirs : 7 – Votants : 39

Pour : 39
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Objet : Avenant à la convention d'opération de revitalisation de territoire dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain »

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018, dite loi ELAN et, notamment, son article 157 sur la création des opérations de revitalisation du territoire (ORT) ;

Vu la délibération n°2020-CC-172 de Hautes Terres Communauté portant sur une candidature conjointe pour le programme « Petites Villes de Demain » ;

Vu le projet de territoire de Hautes Terres Communauté adopté le 18 juin 2021 ;

Vu la circulaire du 4 février 2022 relative à l'accompagnement par l'État des projets d'aménagement des territoires, qui définit notamment les effets juridiques et les modalités de mise en œuvre des ORT ;

Vu la convention d'opération de revitalisation de territoire signée le 27 février 2023 entre l'État, le Conseil départemental du Cantal, Hautes Terres Communauté et les communes d'Allanche, Massiac, Murat et Neussargues en Pinatelle (désormais Neussargues-Moissac) ;

Considérant que l'ambition de Hautes Terres Communauté et des 4 communes labellisées « Petites Villes de Demain » formulée dans le cadre de la convention d'ORT est de « faire des bourgs les locomotives de l'attractivité du territoire », et que cette ambition se décline en 6 axes :

- Améliorer l'habitat et le parcours résidentiel,
- Développer le commerce de proximité et l'activité économique,
- Renforcer l'offre de services à la population,
- Améliorer le cadre de vie et les espaces publics,
- Coopérer avec tous les acteurs du territoire,
- Agir en faveur de la transition écologique et énergétique ;

Considérant que la convention d'ORT prend fin en mars 2026, et qu'il est nécessaire de prolonger cette convention d'un an, soit jusqu'au 31 mars 2027, pour garantir la continuité des actions prévues ;

Considérant qu'une révision du plan d'action, des périmètres stratégiques et de la maquette financière doit être effectuée afin d'adapter le projet aux nouvelles orientations du territoire et de garantir la continuité des actions de revitalisation ;

Considérant que les annexes n° 3 « périmètres », n° 4 « plan d'actions » et n° 5 « maquette financière », visées aux articles 4 et 6 de la convention initiale, sont remplacées par les nouvelles annexes n° 3, 4 et 5 annexées au projet d'avenant, qui consistent notamment à :

- Mettre à jour le plan d'actions en retirant certaines actions et en intégrant de nouvelles,
- Actualiser les montants financiers prévisionnels ou exécutés de certaines opérations,
- Ajuster le calendrier de certaines opérations,
- Réviser les périmètres d'intervention pour certaines communes, en fonction des besoins spécifiques de chacune.

Vu l'avis favorable du comité de pilotage réuni en date du 23 juin 2025, pour le projet d'avenant à la convention d'opération de revitalisation de territoire ;

Vu l'avis favorable du comité de projet réuni en date du 2 juillet 2025 pour le projet d'avenant à la convention d'opération de revitalisation de territoire ;

Le Conseil communautaire,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **DE PROLONGER** la durée de la convention d'opération de revitalisation de territoire jusqu'au 31 mars 2027 ;
- **D'APPROUVER** le projet d'avenant à la convention d'opération de revitalisation de territoire, les modifications apportées au plan d'actions, aux périmètres d'intervention ainsi qu'à la maquette financière, tels qu'ils figurent en annexe de la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention d'opération de revitalisation de territoire, ainsi que tous les documents s'y rapportant ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme

Le Président,

Didier ACHALME



Le Secrétaire de séance

Jennifer DEVEZE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Avenant n°1 à la convention cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)

ENTRE

La commune d'Allanche

Représentée par son Maire Philippe ROSSEEL, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date XXXXXXXXX

La commune de Massiac

Représentée par son Maire Didier ACHALME, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date XXXXXXXXX

La commune de Murat

Représentée par son Maire Gilles CHABRIER, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date XXXXXXXXX

La commune de Neussargues-Moissac

Représentée par son Maire Michel PORTENEUVE, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date XXXXXXXXX,

Hautes Terres communauté

Représentée par son Président Didier ACHALME, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date XXXXXXXXX

Ci-après désignées par « les collectivités bénéficiaires » ,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Philippe Loos, Préfet du Cantal,
Ci-après désigné par « l'État » ;

Le Conseil Départemental du Cantal,

Représenté par Bruno FAURE, Président du Conseil Départemental du Cantal,
Ci-après désigné par « le Conseil Départemental » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le cadre du programme Petites villes de demain, les communes d'Allanche, Massiac, Murat et Neussargues-Moissac ainsi que la communauté de communes Hautes Terres ont conclu avec l'État et le Conseil départemental, le 27 février 2023, leur convention-cadre valant opération de revitalisation du territoire (ORT).

Plus de deux ans après la signature de cette convention et plus de quatre ans après l'entrée des collectivités dans le programme PVD, il apparaît nécessaire de réajuster le plan d'actions, les périmètres et la durée de ladite convention pour tenir compte d'aléas survenus pour certaines opérations, des priorités stratégiques des cinq collectivités, et de leurs capacités financières. Il s'agit également de mettre à jour la maquette financière.

Tel est l'objet des présentes.

Article 1 - Objet de l'avenant

Conformément à l'article 12 de la convention-cadre signée le 27 février 2023, le présent avenant a pour objet, d'un commun accord entre toutes les parties signataires et après avis du comité de projet, de modifier le plan d'actions, la maquette financière, la durée et les périmètres annexés à ladite convention.

Comme indiqué en préambule, ces modifications sont rendues nécessaires par les aléas ayant affecté certaines opérations inscrites au projet de revitalisation initial, mais aussi par les priorités stratégiques et les moyens financiers que les collectivités souhaitent affecter aux différentes actions du projet de revitalisation jusqu'au terme du programme PVD prévu en mars 2026.

Article 2 – Contenu de l'avenant : modifications des annexes

Les annexes n°3 « périmètres », n°4 « plan d'actions » et n°5 « maquette financière », respectivement visées aux articles 4 et 6 de ladite convention, sont remplacées par les deux nouvelles annexes n°3, 4 et 5 attachées au présent avenant.

Ces nouvelles annexes consistent à :

- Toiletter le plan d'actions initialement prévu (retrait de certaines actions et intégration de nouvelles) ;
- Réviser les périmètres d'intervention pour certaines communes, en fonction des besoins spécifiques de chaque territoire.
- Ajuster le calendrier de certaines opérations ;
- Actualiser des montants financiers prévisionnels ou exécutés de certaines opérations.

Article 3 – Contenu de l'avenant : modifications du corps de la convention

Ces modifications apportées par le présent avenant consistent à modifier la durée de la convention d'ORT. L'article 11 de la convention initiale est remplacé par un nouvel article 11 intitulé « Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité » modifié ainsi qu'il suit :

Dans la première phrase de l'article, la mention « pour une période s'étendant jusqu'au 31 mars 2026 » est remplacée par la mention « pour une période s'étendant jusqu'au 31 mars 2027 » ;

Article 4 – Entrée en vigueur de l'avenant

Le présent avenant prend effet à compter de sa signature par l'ensemble des parties.

A Murat, le

Pour Hautes Terres Communauté

Le Président
Didier ACHALME

Pour la commune d'Allanche

Le Maire
Philippe ROSSEEL

Pour la commune de Massiac

L'adjoint au Maire
Dany GOMONT

Pour la commune de Murat

Le Maire
Gilles CHABRIER

Pour la commune de Neussargues-Moissac

Le Maire
Michel PORTENEUVE

Pour l'Etat

Le Préfet du Cantal
Philippe LOOS

Pour le Conseil Départemental du Cantal

Le Président
Bruno FAURE

Annexe 4 – Plan d'action

02/07/2025

Envoyé en préfecture le 31/07/2025
 Reçu en préfecture le 31/07/2025
 Publié le  
 ID : 015-200066637-20250724-2025_CC_111-DE

N°	Projet	Secteur	Axe stratégique	Calendrier		Statut
				Début de l'action	Fin de l'action	
1.01	Mise en place d'une OPAH-RR	EPCI	1. Habitat	2023	2025	Engagée
1.02	Rénovation logements communaux au-dessus de l'école	Neussargues-Moissac	1. Habitat	2026+		Engagée
1.03	Maîtrise foncière et rénovation des biens sans maître	Murat	1. Habitat	2024		Engagée
1.04	Elaboration d'une politique du logement	Murat	1. Habitat	2020	2030	En étude préalable
2.01	Définition d'une stratégie de remise en service des locaux commerciaux	EPCI	2. Commerce	2023		Livrée
2.02	Relance commerçants & JNCP	Allanche	2. Commerce	A définir		Suspendue
2.03	Relance asso. commerçants + adhésion JNCP	Neussargues-Moissac	2. Commerce	A définir		Suspendue
2.04	Rénovation des locaux commerciaux municipaux – Place Gandilhon	Murat	2. Commerce	2023	2025	Livrée
2.05	Aides aux entreprises	EPCI	2. Commerce	2023	2025	Engagée
2.06	Dépollution d'une parcelle chemin de la Croix-Jolie	Murat	2. Commerce	2024	2025	Engagée
3.01	Mise en place d'une micro-fole itinérante sur le territoire	EPCI	3. Services	2023		Livrée
3.03	Animation et fonctionnement des Maisons France Services	EPCI	3. Services	2022		Engagée
3.04	Animation d'un Contrat Local de Santé	EPCI	3. Services	2023		Engagée
3.06	Rénovation de la piscine découverte municipale	Massiac	3. Services	2022		Livrée
3.07	Rénovation d'un immeuble pour salle d'animations et logements	Massiac	3. Services	2023		Engagée
3.08	Création d'une résidence seniors "hors les murs" de l'EHPAD	Neussargues-Moissac	3. Services	A définir		Suspendue
3.11	Ouverture d'une micro-crèche municipale	Murat	3. Services	2022	2023	Livrée
3.14	Requalification de la Maison de la faune	Murat	3. Services	2021	2022	Livrée
3.15	Restructuration du centre hospitalier	Murat	3. Services	2024	2028	Engagée
3.16	Réaménagement du stade de foot	Neussargues-Moissac	3. Services	2025		Engagée
3.17	Rénovation de la halle marchande et culturelle	Murat	3. Services	2027		En étude préalable
3.18	Création d'un terrain de rugby	Massiac	3. Services	2025		Engagée
3.19	Réhabilitation d'un bâtiment - crèche et halte garderie	Massiac	3. Services	2024		Engagée
3.20	Aire d'accueil camping-car – remise aux normes	Neussargues-Moissac	3. Services	2025		Engagée
3.21	Création d'une aire de jeux du Centre Léon Boyer	Murat	3. Services	2026	2026	En étude préalable
3.22	Pour les ados et par les ados	Allanche	3. Services	2024		Engagée
4.01 a	Plan guide pour le réaménagement du centre ancien Massiac	Massiac	4. Cadre de vie	2024		Suspendue
4.01 b	Réaménagement de la Place du Foirail	Massiac	4. Cadre de vie	2024		Suspendue
4.01 c	Valorisation des berges et passerelles de l'Alagnonette	Massiac	4. Cadre de vie	2024		Suspendue
4.01 d	Réaménagement des placettes Saint-Jean, de la Fontaine et de l'Eglise	Massiac	4. Cadre de vie	2024		Suspendue
4.01 e	Amélioration des déplacements piétons et du stationnement	Massiac	4. Cadre de vie	2024		Suspendue
4.02	Plan guide pour le réaménagement du centre bourg	Allanche	4. Cadre de vie	2024		En étude préalable
4.02	Plan guide pour le réaménagement du cœur de bourg	Allanche	4. Cadre de vie	2022		En étude préalable
4.02 a	Réaménagement de l'entrée de ville Sud	Allanche	4. Cadre de vie	2024		suspendue
4.02 b	Réaménagement de la Place de l'Eglise	Allanche	4. Cadre de vie	2024		suspendue
4.02 c	Réaménagement des berges de l'Allanche	Allanche	4. Cadre de vie	2024		suspendue
4.03	Rénovation du beffroi de l'hôtel de Ville	Allanche	4. Cadre de vie	2022	2024	Livrée
4.03	Rénovation de pesée de la Place du Cézallier	Allanche	4. Cadre de vie	2023	2024	Livrée
	Rénovation de la place de l'Hôtel de Ville + réfection des réseaux + reprise assainissement / revêtement place du Balat	Murat	4. Cadre de vie	2023	2024	Livrée
4.04 b	Rénovation de la Place du Planol + réfection des réseaux	Murat	4. Cadre de vie	2020	2021	Livrée
4.04 d	Rénovation avenue des 12 et 24 juin + réfection des réseaux	Murat	4. Cadre de vie	2022	2023	Livrée
4.04 e	Réaménagement de la place du Balat	Murat	4. Cadre de vie	2023	2024	Livrée
4.05 a	Installation d'ateliers artisanaux – halle ferroviaire rénovée	Murat	4. Cadre de vie	A définir		suspendue
4.05 b	Réaménagement du quartier de la gare	Murat	4. Cadre de vie	A définir		suspendue
4.06	Réaménagement du parking de la place du foirail	Murat	4. Cadre de vie	2023	2024	Livrée
4.07	Création d'un éco-parc et d'une aire sportive à la Croix-Jolie	Murat	4. Cadre de vie	2023	2024	Livrée
4.07b	Transformation du quartier sport-jeunesse	Murat	4. Cadre de vie	2025	2028	En étude préalable
4.09	Requalification et mise en accessibilité de la Place du 19 mars	Neussargues-Moissac	4. Cadre de vie	2022	2026	Engagée
4.10	Réaménagement de la Place du Cézallier et création d'un pôle multimodal	Allanche	4. Cadre de vie	2023	2024	Livrée
4.11 a	Plan patrimoine pluriannuel	Allanche	4. Cadre de vie	2023		Engagée
4.12	Sentier de randonnée + aires de pique-nique	Massiac	4. Cadre de vie	2024		Engagée
4.13	Embellissement du centre-ancien	Murat	4. Cadre de vie	2023	2025	Livrée
4.14	Traitement des entrées de ville	Murat	4. Cadre de vie	2025	2026	Engagée
4.15	Désimperméabilisation de la cour oasis de l'école primaire	Murat	4. Cadre de vie	2025	2026	Engagée
5.01	Adhésion à l'EPF Auvergne	EPCI	5. Coopération	2022		Livrée
5.02	Site de la Robertière	Allanche	5. Coopération	2023		Engagée
5.03	Étude stratégique attractivité centre-bourg	Neussargues-Moissac	5. Coopération	2024		Engagée
5.04	Réactivation du foncier vacant pôle gare	Neussargues-Moissac	5. Coopération	2025+		Engagée
5.05	Création d'une maison des sports et associations	Massiac	5. Coopération	2024		Suspendue
5.06	Modernisation des internats collège et lycée	Murat	5. Coopération	2024	2030	Suspendue
5.07	Conduite d'ateliers Prospective 2050 – avenir des bourgs	EPCI	5. Coopération	A définir		Suspendue
6.01	Définition d'un Plan Vélo intercommunal et mise en œuvre	EPCI	6. Transition écologique	2023		Engagée
6.02	Programme de sensibilisation à la préservation de la ressource en eau	Murat	6. Transition écologique	2023	2023	Livrée
6.03	Rénovation énergétique et mise en accessibilité de l'Hotel de Ville	Murat	6. Transition écologique	2022	2024	Livrée
6.04	Rénovation énergétique du gymnase	Allanche	6. Transition écologique	2023	2025	Livrée
6.05	Installation d'une centrale solaire sur la toiture du gymnase municipale	Murat	6. Transition écologique	A définir		Suspendue
6.06	Passerelle piétonne / cyclable – rue du Commerce	Neussargues-Moissac	6. Transition écologique	2024		Livrée
6.07	Confortement ligne ferroviaire + renforcement du cadencement	EPCI	6. Transition écologique	A définir		Non démarrée
6.08	Développement d'un "bouquet de services mobilité"	EPCI	6. Transition écologique	2023		Engagée
Envisagé	Aménagement d'îlots de fraîcheur urbains	Massiac	4. Cadre de vie	-		

N°	Projets	Secteur	Axe stratégique	Dépense HT (€)	Investissement / Fonctionnement	Plan de financement			Autofinancement	
						Acteur	%	Valeur en HT	%	Valeur HT
4.02	Plan guide pour le réaménagement du centre bourg Allanche	Allanche	4. Cadre de vie	76 025,00 €	Fonctionnement	Etat	40,00%	30 410,0 €		
						Agence de l'eau Loire Bretagne	40,00%	30 410,0 €	20,00%	15 205,00 €
4.02 d	Rénovation du beffroi de l'hôtel de Ville	Allanche	4. Cadre de vie	162 001,19 €	Investissement	Etat	28,24%	45 755,0 €		
						Département	18,52%	30 000,0 €		
						Fondation du patrimoine et primagaz	30,86%	50 000,0 €	22,37%	36 246,19 €
4.10	Réaménagement de la Place du Cézallier et création d'un pôle multimodal	Allanche	4. Cadre de vie	149 693,95 €	Investissement	Etat	42,40%	63 430,0 €		
						Département	13,40%	20 000,0 €		
						Région	15,10%	22 585,0 €	29,18%	43 678,95 €
6.04	Rénovation énergétique du gymnase	Allanche	6. Transition écologique	630 955,98 €	Investissement	Etat	59,15%	373 215,0 €		
						Région	15,85%	100 000,0 €	25,00%	157 740,98 €
5.02	Restructuration du site de la Robertière	Allanche	5. Coopération	477 438,82 €	Investissement	Région	39,00%	187 000,0 €		
						Etat	22,50%	107 396,0 €	38,50%	183 042,82 €
3.06	Rénovation de la piscine découverte municipale	Massiac	3. Services	2 921 559,00 €	Investissement	Etat	13,90%	405 160,0 €		
						Région	8,60%	250 000,0 €	66,3%	
						Département	11,20%	328 179,0 €		1 938 220,00 €
3.07	Réouverture d'une salle des animations et logements	Massiac	3. Services	743 742,00 €	Investissement	Etat	22,70%	168 728,0 €		
						Département	5,38%	40 000,0 €	45%	
						Union Européenne	26,90%	200 000,0 €		335 014,05 €
4.01	Plan guide pour le réaménagement du centre ancien Massiac	Massiac	4. Cadre de vie	39 570,00 €	Fonctionnement	Etat	21,70%	8 600,0 €		
						Banque des territoire	50,50%	20 000,0 €	27,70%	10 970,00 €
3.19	Réhabilitation d'un bâtiment pour accueillir une structure d'accueil collectif de jeunes enfants	Massiac	3. Services	335 900,00 €	Investissement	CAF	67,88%	228 000,0 €		
						Etat	15,00%	40 500,0 €	20,07%	67 400,00 €
3.18	Création d'un terrain de rugby	Massiac	3. Services	576 181,14 €	Investissement	Etat	28,35%	222 472,5 €		
						Département	8,58%	47 700,0 €		
						Agence Nationale du Sport SDE15	20,00%	111 236,2 €		
							6,67%	37 100,0 €	28,35%	157 672,46 €
2.04	Rénovation des locaux commerciaux municipaux de la Place Gandilhon	Murat	2. Commerce	70 000,00 €	Investissement				100,00%	70 000,00 €
3.11	Ouverture d'une micro-crèche municipale	Murat	3. Services	355 000,00 €	Investissement	CAF	65,00%	230 750,0 €		
						Union Européenne	15,00%	53 250,0 €	20,00%	71 000,00 €
3.14	Requalification de la Maison de la faune	Murat	3. Services	380 000,00 €	Investissement	Région	33,00%	125 400,0 €		
						Union Européenne	36,00%	136 800,0 €	31,00%	117 800,00 €
						Union Européenne	31,00%	207 080,0 €		
4.04 a	Rénovation de la place de l'Hotel de Ville et réfection des réseaux	Murat	4. Cadre de vie	668 000,00 €	Investissement	Région	25,00%	167 000,0 €		
						Etat	18,00%	106 880,0 €	28,00%	187 040,00 €
4.04 c	Rénovation de la Place du Planol et réfection des réseaux	Murat	4. Cadre de vie	426 000,00 €	Investissement	Etat	46,01%	196 000,0 €		
						Département	14,00%	59 640,0 €	39,99%	170 360,00 €
4.04 d	Rénovation de l'avenue des 12 et 24 juin et réfection des réseaux	Murat	4. Cadre de vie	464 000,00 €	Investissement	Région	36,00%	166 240,0 €		
						Union Européenne	31,00%	143 840,0 €		
						Etat	16,00%	74 240,0 €		
						Département	2,00%	9 280,0 €	15,17%	70 400,00 €
4.06	Réaménagement du parking de la place du Foirail	Murat		65 000,00 €	Investissement	Département	15,00%	9 750,0 €		
						Région	50,00%	32 500,0 €	35,00%	22 750,00 €
4.07	Création d'un éco-parc et d'une aire sportive à la Croix-Jolie	Murat	4. Cadre de vie	285 000,00 €	Investissement	Etat	3,50%	9 975,0 €		
						Région	8,00%	22 800,0 €		
						Agence Nationale du Sport	50,00%	142 500,0 €		
						Département	3,50%	9 975,0 €	35,00%	99 750,00 €
4.13	Embellissement du centre-ancien : signalétique, peinture, mobilier, etc	Murat	4. Cadre de vie	70 000,00 €	Investissement	Etat	25,00%	17 500,0 €	75,00%	52 500,00 €
3.16	Création d'une aire de jeux	Murat	3. Services	40 000,00 €	Investissement	Etat	25,00%	10 000,0 €	75,00%	30 000,00 €
4.14	Entrées de ville	Murat	4. Cadre de vie	540 000,00 €	Investissement	Etat	13,00%	70 200,0 €		
						Département	10,00%	54 000,0 €		
						Région	32,00%	172 800,0 €	45,00%	243 000,00 €
4.15	Cour oasis de l'école primaire	Murat	4. Cadre de vie	158 000,00 €	Investissement	Etat	16,49%	26 052,0 €		
						Agence de l'eau Loire-Bretagne	52,29%	82 619,0 €	69,00%	109 020,00 €
2.06	Dépollution parcelle chemin de la croix-jolie	Murat	2. Commerce	300 000,00 €	Investissement	Etat	80,00%	240 000,0 €	20,00%	60 000,00 €
5.03	Etude stratégique pour l'attractivité du centre-bourg	Neussargues-Moissac	5. Coopération	55 000,00 €	Fonctionnement	Etat	21,82%	12 000,0 €		
						Banque des territoires	36,36%	20 000,0 €	41,82%	23 000,00 €
6.06	Création d'une passerelle piétonne / cyclable rue du Commerce	Neussargues-Moissac	6. Transition écologique	185 000,00 €	Investissement	Etat	17,30%	32 000,0 €		
						Département	8,65%	16 000,0 €		
						Région	21,62%	40 000,0 €	52,43%	97 000,00 €
3.20	Remise aux normes de l'air d'accueil de Camping-car	Neussargues-Moissac	3. Services	85 000,00 €	Investissement	Région	35,00%	30 000,0 €	6500,00%	55 000,00 €
3.16	Réaménagement du stade de foot	Neussargues-Moissac		210 000,00 €	Investissement	Région	28,60%	60 000,0 €		
						Etat	28,60%	60 000,0 €		
						Département	9,50%	20 000,0 €	33,30%	70 000,00 €

Annexe 5 – Maquette financière

02/07/2025

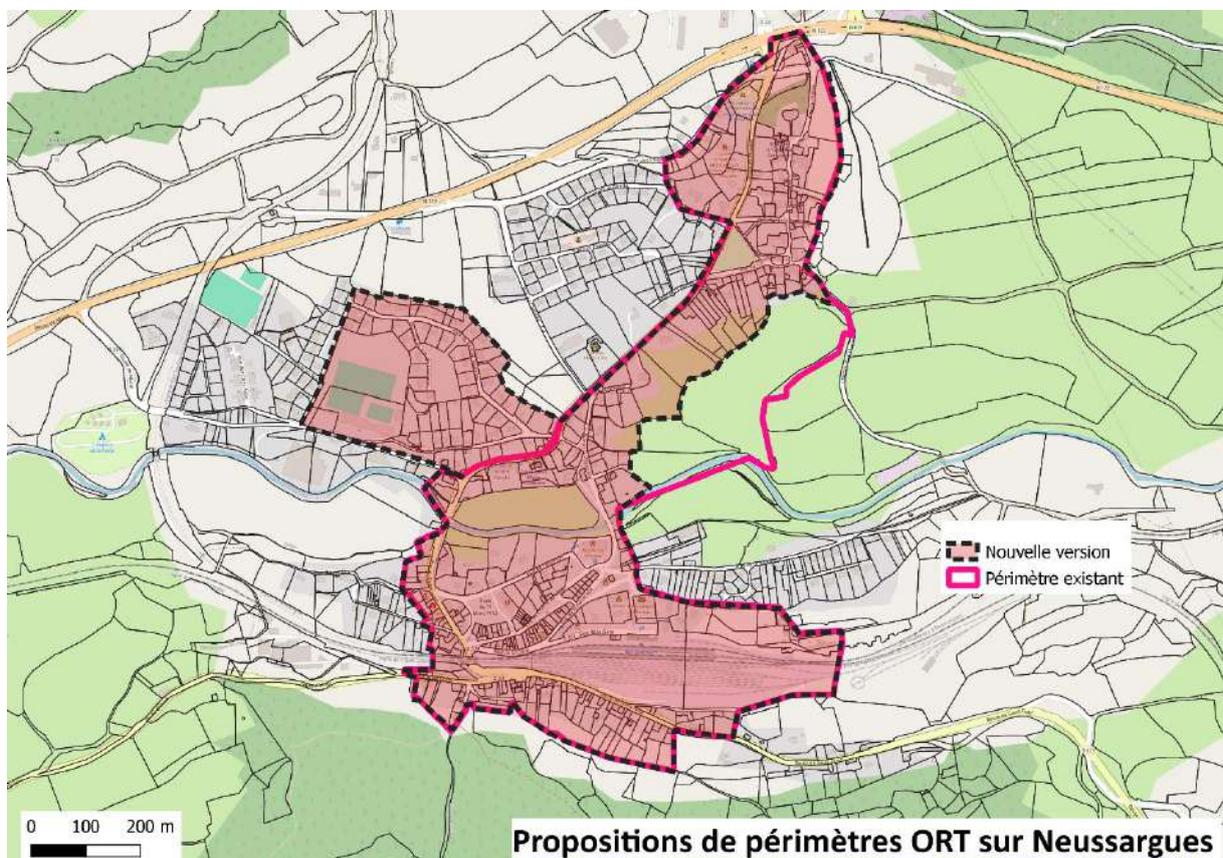
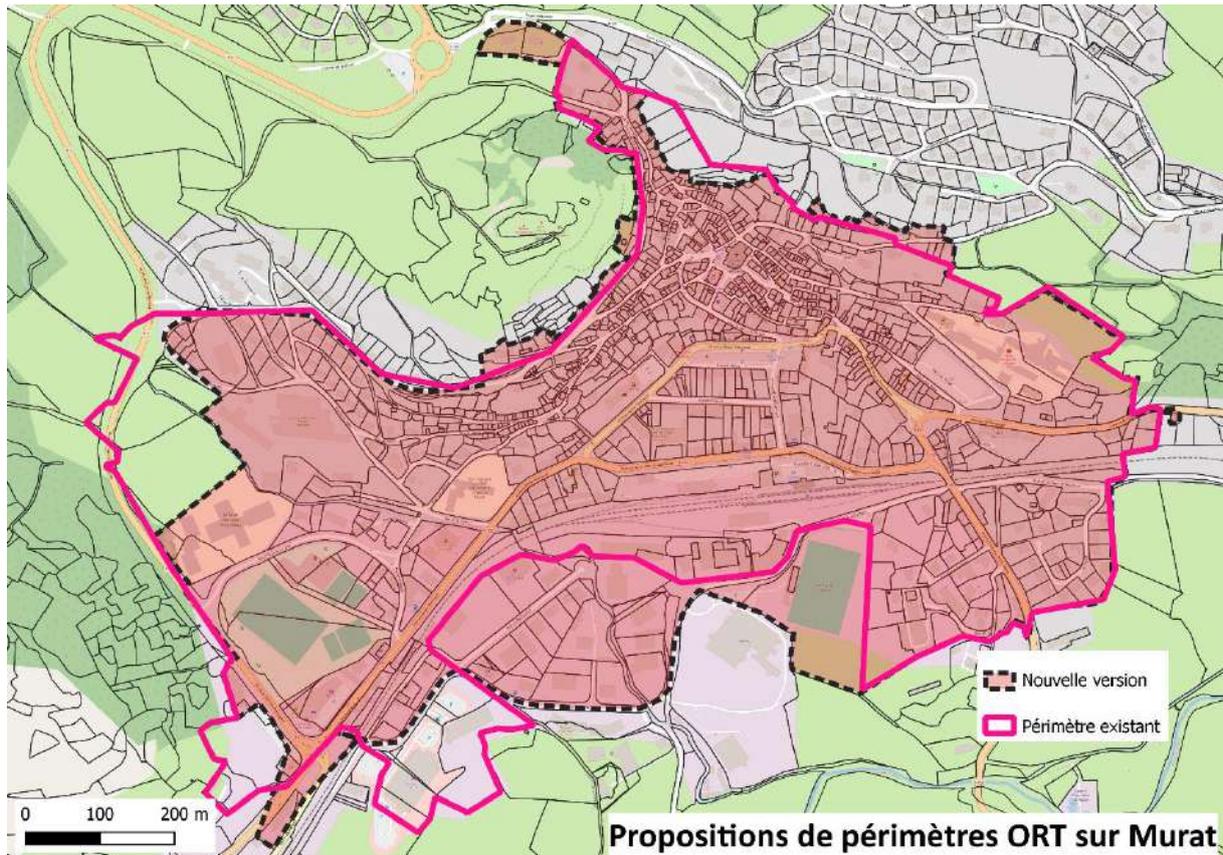
Envoyé en préfecture le 31/07/2025
 Reçu en préfecture le 31/07/2025
 Publié le
 ID : 015-200066637-20250724-2025_CC_111-DE



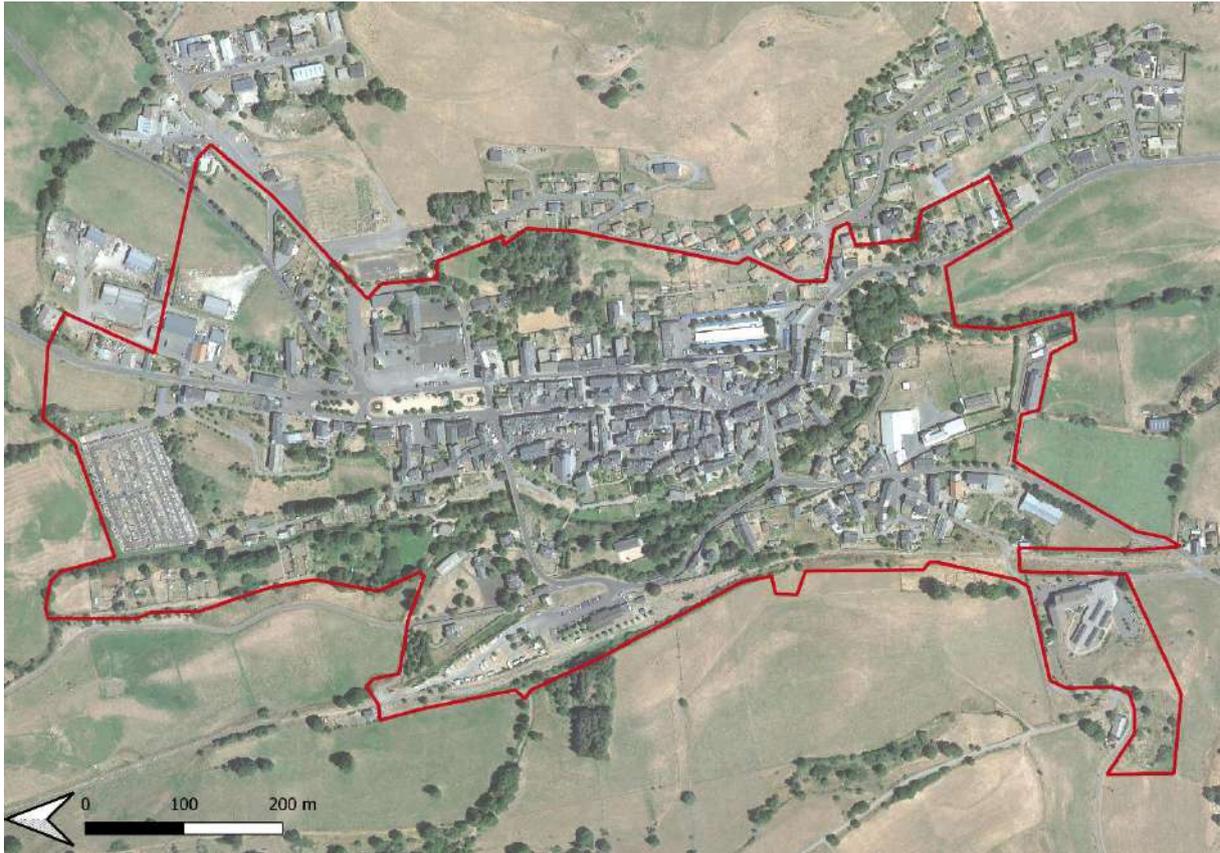
1.01	Mise en place d'une OPAH RR	EPCI	1.Habitat	1 464 703,00 €	Investissement	Etat	87,05%	1 274 953,0 €		
					Investissement	Allanche	2,25%	33 000,0 €		
					Investissement	Massiac	4,13%	60 500,0 €		
					Investissement	Murat	4,85%	71 000,0 €		
					Investissement	Neussargues-Moissac	1,72%	25 250,0 €		
6.01	Définition d'un plan vélo et mise en œuvre	EPCI	6. Transition écologique	22 904,17 €	Fonctionnement	Etat	100,00%	22 904,2 €		
6.08	Développement d'un bouquet mobilité	EPCI	6. Transition écologique	198 475,17 €	Investissement	Région		76 000,0 €		
						MSA		18 971,0 €		
						Etat		57 500,0 €		
						Etat		23 100,0 €		
6.08	Développement d'un bouquet mobilité	EPCI	6. Transition écologique	1 391 350,19 €	Fonctionnement	Région	73,63%	1 024 422,0 €		
					Fonctionnement	ANCT	1,35%	18 750,0 €		
					Fonctionnement	Département	0,43%	6 000,0 €		
					Fonctionnement	Etat	17,07%	237 540,0 €		
					Fonctionnement	ADEME	7,09%	98 610,0 €		
					Fonctionnement	MSA	0,43%	6 028,2 €		
3.01	Mise en place d'une micro-fole sur le territoire	EPCI	3. Services	64 490,40 €	Investissement	Etat	51,98%	33 521,9 €	17,88%	11 528,52 €
2.05	Aides aux entreprises	EPCI	2.Commerce	426 578,00 €	Investissement	Communes PVD		50 418,00 €		
						Région		141 160,00 €		235 000,0 €
3.04	Animation d'un contrat local de Santé	EPCI	3. Services	35 000,00 €	Fonctionnement	Saint-Flour Communauté	50,00%	17 500,0 €	50,00%	17 500,00 €
3.03	Animation et fonctionnement des Maison France Services	EPCI	3. Services	278 100,00 €	Fonctionnement	Région	14,38%	40 000,0 €		
						Etat	64,72%	180 000,0 €	20,89%	58 100,00 €
2.01	Définition d'une stratégie de remise en service des	EPCI	3. Services	37 800,00 €	Investissement	Etat	100,00%	37 800,0 €		

Maitre d'ouvrage	%	Montant HT	Statut			Financeurs	%	Montant
Hautes Terres Communauté	27,37%	3 919 400,93 €	Projet terminé	41,67%	6 762 210,12 €	Etat	29,55%	4 230 952,51 €
Commune d'Allanche	10,45%	1 496 114,94 €	projet en cours	30,56%	5 131 091,35 €	UE	4,17%	597 130,00 €
Commune de Massiac	32,24%	4 616 952,14 €	projet estimatif	27,78%	2 360 676,14 €	Région	18,34%	2 625 407,00 €
Commune de Murat	26,20%	3 751 000,00 €				Département	4,41%	631 494,00 €
Commune de Neussargues-Moissac	3,74%	535 000,00 €	Investissement	69,44%	12 420 518,65 €	Banque des territoires	0,28%	40 000,00 €
Autre	0,00%	0,00 €	Fonctionnement	30,56%	1 897 949,36 €	CAF/MSA	3,38%	483 749,19 €
						Agence de l'eau	0,79%	113 029,00 €
						ANS	1,77%	253 736,23 €
						Fondation du patrimoine	0,35%	50 000,00 €
						SDE15	0,26%	37 100,00 €
						SFCO	0,24%	35 000,00 €
						Communes PVD	1,68%	240 168,00 €
Total	100,00%	14 318 468,01 €	Total dépense	100,00%	14 318 468,01 €	Total subventions	65,21%	9 337 765,93 €

Propositions de périmètre ORT sur Murat et Neussargues



Périmètre ORT sur Allanche – non modifié



Périmètre ORT sur Massiac – non modifié

